ane des Audannes abritera bientôt un observatoire.

RSION

efuge pour étudier la mort du glacier

ane des Audannes, au- d'Anzère (VS), sera- ientôt le sanctuaire des ? C'est le rêve de ses pro- ires. Dans un mois, des ux y commenceront pour ger, en 2011, un observa- du réchauffement du cli- selon Rhône FM.

lminant à 3246 mètres, le er du Wildhorn tout pro- sera au centre de toutes les ccupations: «A la vitesse s'affaisse, il n'en restera qu'un paysage lunaire en 2050», prédit Martine Rebetez, climatologue et coach scientifique du projet.

«On a pensé qu'une présentation du recul du glacier pourrait rendre le refuge plus attractif pour le grand public», explique Albert Bétrisey, de l'association de la cabane. Il prévoit la pose de repères sur le Wildhorn et une exposition de photos pour mettre en évidence la diminution de la surface et du volume de la glace.

– RAPHAËL POMEY

erne épinglée ar Amnesty

OITS HUMAINS. Dans son port annuel, dévoilé hier, nesty International égrati- e la Suisse pour le durcisse- nt de sa politique d'asile. Le s du droit au mariage, qui est plus accordé aux clandes- ns, est emblématique, remar- ue l'organisation. Amnesty stige aussi «certaines décla- tions politiques qui favori- nt la discrimination raciale». ATS

UNE BONNE INFO?
Appelez le 021 349 80 00!
romandie@lematinbleu.ch

EXPRESS

GRÊLE COÛTEUSE

INTEMPÉRIES. Les orages de grêle qui se sont abattus mardi sur la Suisse alémanique ont provoqué des dégâts aux cultures estimés à environ 10 millions de francs.

TUÉ PAR LE TRAIN

RANDA (VS). Un cycliste bernois de 72 ans, qui traversait un passage à niveau non gardé, a été heurté par un train, hier. L'homme a été héliporté à l'Hôpital de l'Ile à Berne, où il est décédé peu après.

Infanticide: réquisitoire sans pitié

LAUSANNE. 15 ans de prison ont été requis à l'encontre de la mère qui a noyé son fils de 6 ans dans une baignoire, en 2007. Le procureur général a estimé que la mère de 38 ans n'avait pas, comme elle le prétend, tenté de se suicider avec son fils, mais qu'elle avait tué l'enfant pour l'enlever à son père. «Ce mobile odieux, la vengeance, justifie la qualification d'assassinat», a expliqué hier **Eric Cottier** devant le Tribunal. La défense a demandé à la Cour de tenir compte de l'état de profond désespoir de l'accusée au moment des faits et de retenir le meurtre passionnel, moins lourdement puni que l'assassinat. Le verdict est attendu pour le 5 juin. – ATS

LE MENSONGE

ELLE AVOUE UNE AGRESSION BIDON

Le 16 avril, une Bulloise de 44 ans avait annoncé avoir été délestée de plusieurs milliers de francs par un individu armé d'un couteau. Elle vient d'avouer aux autorités avoir tout inventé. Elle comptait ainsi rembourser l'argent qu'elle subtilisait depuis des mois dans la caisse de son employeur. La femme a été mise en détention. – ATS

L'«électrosmog» est devenu dix fois plus dense en vingt ans

Les pics d'exposition aux rayonnements des natels pourraient s'avérer nocifs

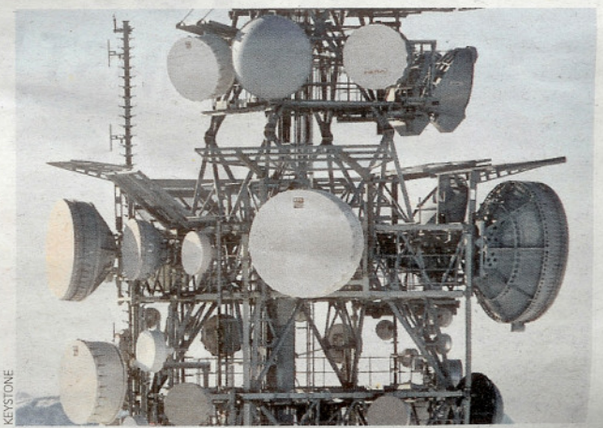

Les effets du rayonnement sur la santé font polémique.

SANTÉ. Téléphones portables, wi-fi, appareils électriques: la quantité de rayonnements électromagnétiques à laquelle la population est exposée quotidiennement reste inférieure aux valeurs admises en Suisse. Elle a toutefois décuplé en vingt ans, selon une étude présentée hier par les Instituts de médecine sociale et préventive de Bâle et de Berne.

Basé sur des données captées par des appareils de mesure portés par 166 volontaires de la région de Bâle, le rapport relève des valeurs d'exposition moyenne de 0,22 volt par mètre: des doses admises actuellement en Suisse. Néanmoins, l'étude s'interroge sur les effets des pics d'exposition aux rayonnements électromagnétiques, survenant lorsque l'on utilise un téléphone fixe sans fil, un portable, ou si l'on se tient à proximité d'une station de base de téléphonie mobile. En revanche, les radios, télévisions et réseaux informatiques ne jouent qu'un rôle mineur dans l'«électrosmog», soulignent les chercheurs.

L'étude suisse est comprise dans une vaste étude internationale, qui devrait permettre de mesurer l'influence du rayonnement non ionisant sur la qualité de vie. Très attendus, ses résultats devraient être publiés d'ici à la fin de l'année. – AP

LE DISPARU

Militaire emporté par la rivière

Malgré d'intenses recherches, la recrue disparue avant-hier près d'Aarwangen (BE) n'a pas été retrouvée. L'armée a précisé, hier, que le soldat était en train de se baigner dans les eaux de l'Aar quand il s'est trouvé en difficulté. Selon l'ordre de service, la natation était «en principe interdite» dans le secteur. – ATS

Les recherches se sont poursuivies hier. En vain.

Les trains bondés sont pleins d'employés des CFF

PENDULAIRES. Aux heures de pointe, les rares places disponibles sont squattées par des salariés des transports publics. Selon le «Tages-Anzeiger», 3% des passagers matinaux entre Lausanne et Genève sont des collaborateurs des CFF ou d'autres compagnies de transports. Et ils voyagent avec l'abonnement général offert par leur employeur. De l'aveu des CFF, la proportion passe à 20% en 1re classe sur la ligne Zurich-Berne!

Les employés de l'ex-régie fédérale doivent-ils céder leur place aux voyageurs payants qui s'entassent sur les strapontins? Il semble que la question fasse débat au sein de l'entreprise. Un article sur le sujet devait paraître dans le journal interne, mais il a été retiré au dernier moment.

Selon certains cheminots retraités, les restructurations des CFF ont concentré les sites de travail et augmenté le nombre d'employés pendulaires. – I. L.